

# À SAISIR

Bottines fourrées Lee Cooper femme



**24€  
99  
19€  
99**  
La paire.



**Bottines fourrées Lee Cooper femme**

Dessus, première et doublure textile. Semelle synthétique. Différents modèles et coloris. Du 36 au 39.

Sweat homme  
**ellesse**

**29€  
99**  
Le sweat à capuche



**Sweat homme**

80% coton - 20% polyester. Du S au XXL. Existe en sweat à capuche femme. Du S au XL.  
Existe en pantalon de jogging à prix différent.

LE SAMEDI 27 DÉCEMBRE 2025

**100%**  
**REMBOURSÉ**

**29€99 OFFERTS EN BON D'ACHAT  
POUR UN BRACELET CONNECTÉ WEEPLUG ACHETÉ**

QUANTITÉ LIMITÉE  
À 10 000 PIÈCES



Cadran  
48mm

**29€  
99**  
dom 0,00 €  
d'éco-participation

**Montre connectée**

- Réf. : SMARTFIT PRO
- Moniteur d'activité : pas, distance, calories
- Suivi du rythme cardiaque, pression artérielle, saturation d'oxygène dans le sang et du sommeil
- Notifications de vos messages, appels, SMS, Email,
- Waterproof (IP67)
- Garantie légale 2 ans

**wee Plug**

Offre uniquement valable sur présentation de la carte Carrefour, jusqu'à épuisement des stocks, limite à 1 seul code barre par produit par foyer pendant la durée de l'opération le 27 décembre 2025. Liste des magasins participants sur Carrefour.fr. Le bon d'achat vous sera remis par l'assistant(e) de caisse et est valable du vendredi 2 janvier au lundi 12 janvier 2026. Il est utilisable en une seule fois. Bon d'achat valable du vendredi 2 janvier au lundi 12 janvier 2026 sur vos prochains achats dans les Hypermarchés Carrefour participants, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin en dehors de ces dates. Les bons d'achat sont valables pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). Les bons d'achat sont utilisables en une seule fois. Ils ne peuvent être cédés, à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel. Si vous demandez le remboursement du ou des produits acheté(s) (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis ») les bons d'achat devront être restitués ou le montant des bons d'achat accordés pour ce ou ces produit(s) sera déduit du montant à rembourser.